

Conclusions

L'analyse des documents comptables de l'exercice 2022 de la régie du MIN de Bordeaux-Brienne me conduit à formuler les observations suivantes :

- *La régie consolide sa situation financière notamment grâce à un résultat d'exploitation excédentaire, la bonne tenue du chiffre d'affaires et un résultat net global positif.*
- *Le niveau de capacité d'autofinancement est très satisfaisant en raison d'un cycle d'exploitation vertueux.*
- *Le fonds de roulement net global est en augmentation et équivaut à 2,8 années de charges de fonctionnement. Il représente l'excès des ressources stables sur l'actif immobilisé et constitue la marge de sécurité financière de l'établissement. Les capitaux permanents couvrent la totalité des immobilisations et une partie des actifs circulants. Le niveau d'endettement est nul.*
- *Le niveau de la trésorerie nette est très élevé et en constante progression : +67 % en 5 années soit 4 millions d'euros supplémentaires.*
- *Le montant des restes à recouvrer est en baisse par rapport à l'exercice précédent en raison d'un recouvrement ciblé et de la clôture de la liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif d'une entreprise. Le taux de recouvrement se situe à un niveau élevé.*
- *La régie dispose de marges de manœuvre intéressantes dans l'optique de futurs investissements, et peut puiser dans ses réserves pour les satisfaire. Tous les indicateurs sont excellents.*

1 ANALYSE DES RÉSULTATS

1.1 LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat de fonctionnement du Compte Financier 2022 est excédentaire à hauteur de 237 971 €.

De manière globale, par rapport à l'exercice 2021, les produits ont baissé de 2,96 % alors que les charges ont augmenté de 2,34 %.

1.2 LA FORMATION DU RÉSULTAT

1.2.1 LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION :

Le résultat d'exploitation hors impôt sur les sociétés est excédentaire (180 940 €) en 2022.

- **Les produits d'exploitation sont en baisse de 13 862 € (- 0,38 %) entre 2021 et 2022.** Le chiffre d'affaires connaît une progression de + 0,4 % sur un an.
- **Les charges d'exploitation sont en augmentation de 158 070 € (+ 4,83%) entre 2021 et 2022.**

Les postes qui connaissent des variations importantes sont :

- Achats de services extérieurs (+ 20,6 %)
- Personnel intérimaire (+59,2 %)
- Travaux d'entretien et de réparations (racine des comptes 615) : + 21,7%
- Publicité, information, communication (+ 241,5%)

1.2.2 LE RÉSULTAT FINANCIER :

Le résultat financier du compte 2022 est stable par rapport à 2021 (6 291 € en 2022 contre 5 491 € en 2021). Les produits financiers sont composés exclusivement de produits de valeurs mobilières de placement (Compte à terme contractualisé en fin d'année). Les charges financières sont nulles.

1.2.3 LE RÉSULTAT EXCEPTIONNEL :

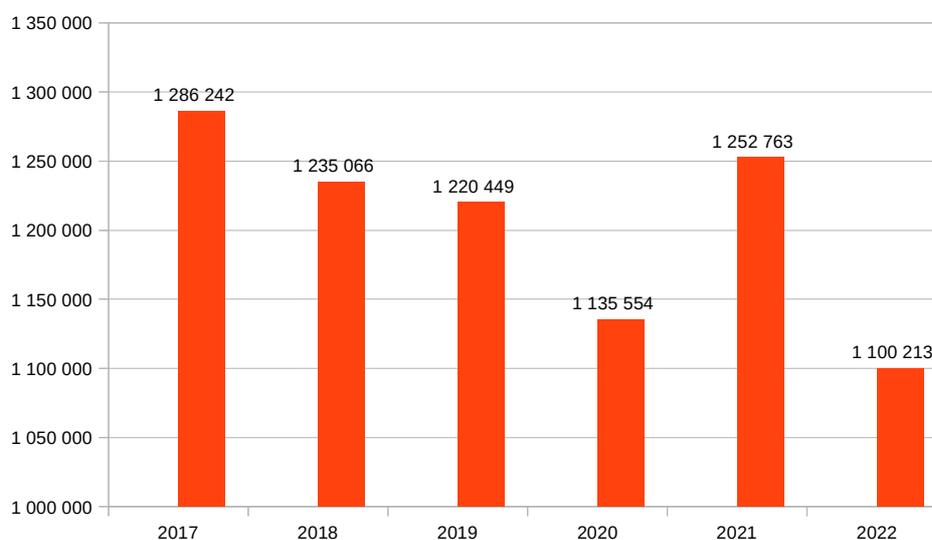
Le résultat exceptionnel du compte 2022 est excédentaire de 125 648 € contre 227 310 € l'année précédente soit une baisse de 101 662 € en un an. Les produits exceptionnels sont composés notamment de la quote-part de subvention d'investissement virée au résultat ainsi que de reprises sur provisions.

L'impôt sur les sociétés est calculé en 2022 à hauteur de 74 908 €, contre 151 501 € en 2021.

2 LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF) brute représente l'excédent de fonctionnement c'est-à-dire la différence entre les produits réels de fonctionnement et les charges réelles de fonctionnement. La CAF est obtenue au moyen des seules opérations qui se finalisent en trésorerie, c'est-à-dire qui font l'objet d'un décaissement et d'un encaissement. Elle correspond à ce qui reste à l'établissement une fois qu'elle a acquitté l'ensemble de ses charges réelles et encaissé la totalité de ses produits de fonctionnement réels. Elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. LA CAF brute doit a minima couvrir le remboursement en capital de l'emprunt. Toute dégradation prolongée de la CAF brute compromet l'équilibre budgétaire et la soutenabilité de la politique d'investissement de l'établissement, voire sa solvabilité à moyen terme.

La CAF brute



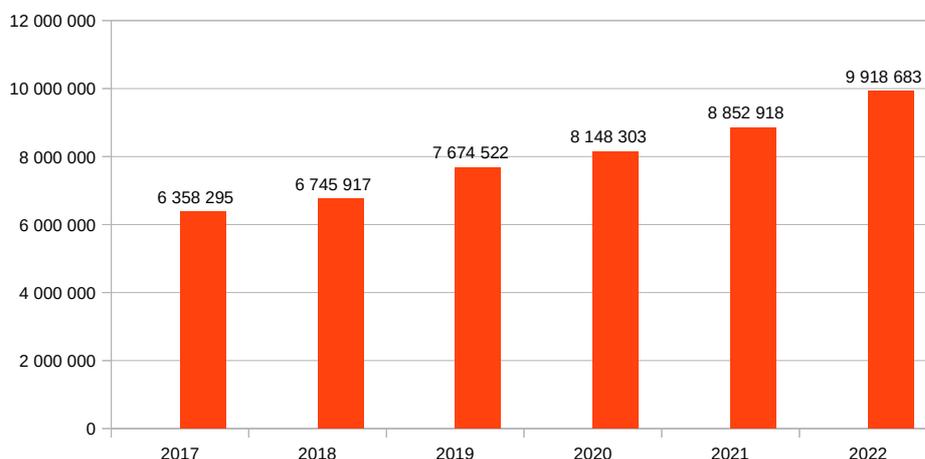
La capacité d'autofinancement brute du compte financier 2022 s'établit à + 1 100 213 € alors que celle-ci était positive à hauteur de 1 252 763 € en 2021. La régie dispose d'une capacité d'autofinancement importante et ce, depuis de nombreuses années.

La CAF nette est du même montant que la CAF brute puisque l'endettement est nul.

3 LE FONDS DE ROULEMENT

Le fonds de roulement correspond à la différence entre les ressources stables de long terme de l'établissement (réserves, capital, emprunts, amortissements), issues de son cycle de financement et les emplois stables (actif immobilisé), issus du cycle d'investissement. L'excès de ressources de long terme constitue dans cette optique une ressource de trésorerie permettant d'assurer le financement des besoins liés au cycle d'exploitation (décalage entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses) et/ou de consolider sa situation patrimoniale. Il constitue en clair la marge de sécurité financière de l'établissement.

Fonds de roulement



Le fonds de roulement net global (FRNG) est évalué à 9 918 683 € en 2022. Il est en augmentation de 56 % depuis 2017 et permet de couvrir 1 024 jours de charges de fonctionnement soit 34,1 mois. Ce niveau est largement au-dessus de la norme requise (2-3 mois). L'actif circulant est financé par le FRNG à hauteur de 95,5 %, ce qui est un taux très rassurant.

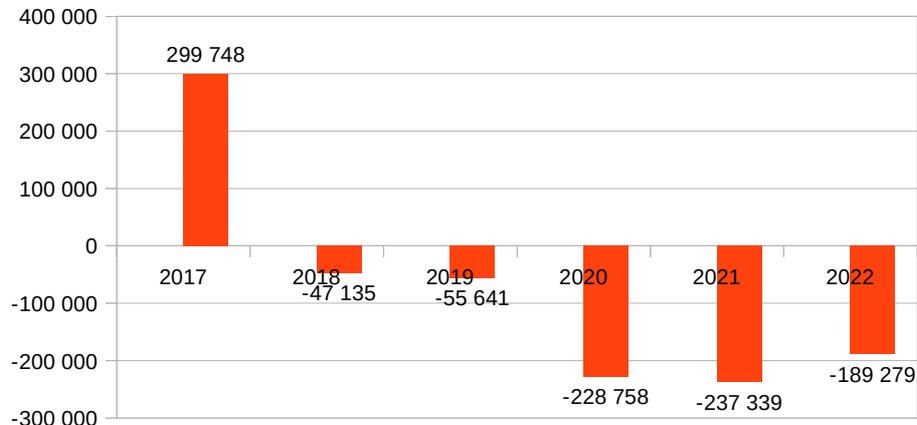
Un FRNG élevé peut être la conséquence :

- d'un excès des ressources stables découlant de recettes internes ou externes d'investissement,
- d'une insuffisance des emplois stables avec des immobilisations insuffisamment renouvelées.

4 LE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

Le besoin en fonds de roulement correspond à la différence entre, d'une part, l'ensemble des créances et des stocks et, d'autre part, les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales,...). Il traduit le décalage entre la perception des recettes et le paiement des dépenses. Ainsi, une créance constatée mais non encaissée génère un besoin de financement. A l'inverse, une dette constatée mais non payée permet de diminuer ce besoin.

Le besoin en fonds de roulement

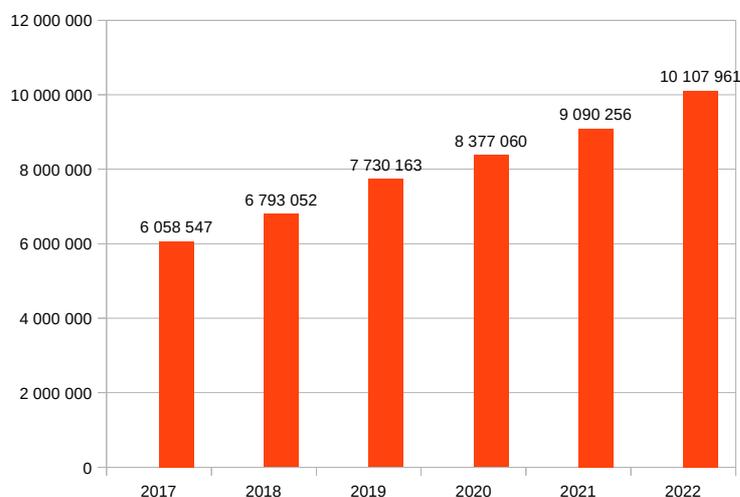


Le besoin en fonds de roulement s'établit à – 189 279 € en 2022. Un besoin en fonds de roulement négatif, ce qui est le cas depuis 2018, montre une ressource de financement. Le cycle d'exploitation fonctionne bien. De manière synthétique, la régie règle ses fournisseurs après avoir été payée par ses clients.

5 LA TRÉSORERIE

La trésorerie, c'est la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement mais également entre les liquidités de l'établissement et ses financements à court terme retracés au bilan (ligne de trésorerie par exemple).

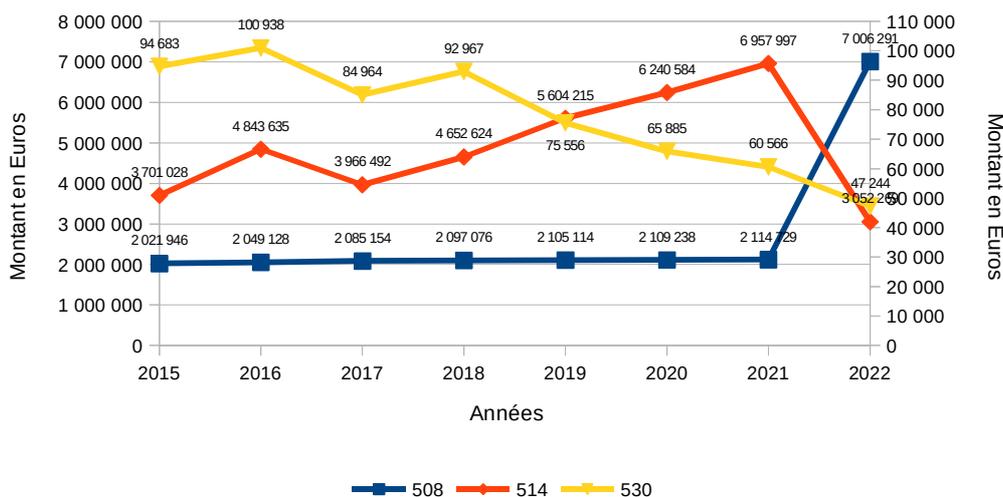
La trésorerie



La trésorerie nette est de 10 107 961 € en 2022 contre 9 090 256 € en 2021 soit + 11,2 % en un an. Par rapport à 2017, la trésorerie nette a augmenté de 67 % soit un gain de plus de 4 millions d'€. Cela place l'établissement dans une situation confortable pour de futurs investissements ou encore la facilité d'accès aux liquidités.

6 LES DISPONIBILITÉS

Disponibilités de 2015 à 2022



Depuis 2015, le numéraire a baissé de 50 % (-22 % entre 2021 et 2022). En 2015, il représentait 94 682 € contre 47 244 € en 2022. La publicité accompagnant la mise en place des abonnements, avec des tarifs préférentiels, associée à l'installation des caisses automatiques explique cette baisse du numéraire.

Les valeurs mobilières de placement ont augmenté de 231 % entre 2021 et 2022 en raison de taux attractifs proposés par les établissements bancaires au cours de l'exercice. Il s'agit d'une opportunité pour la régie qui a donc opté pour le placement de 7 millions d'euros en fin d'exercice, et ce, pour une durée de 1 an comme le prévoit la réglementation concernant les SPIC.

De facto, le compte courant a diminué de 56 % entre 2021 et 2022 mais seulement de 17,5 % depuis 2015.

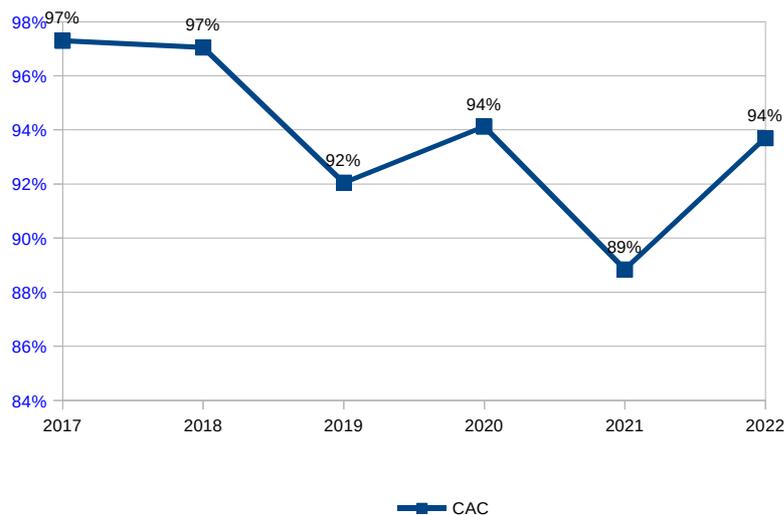
7 L'ENDETTEMENT

L'endettement est nul. Dans sa stratégie d'investissement, la régie est dans la capacité de pouvoir emprunter à des conditions intéressantes même si elle a des réserves importantes, **la part des fonds propres représentant 96 % du total du bilan**. Ce taux est en légère augmentation depuis 2017.

8 QUELQUES RATIOS D'ANALYSE FINANCIÈRE

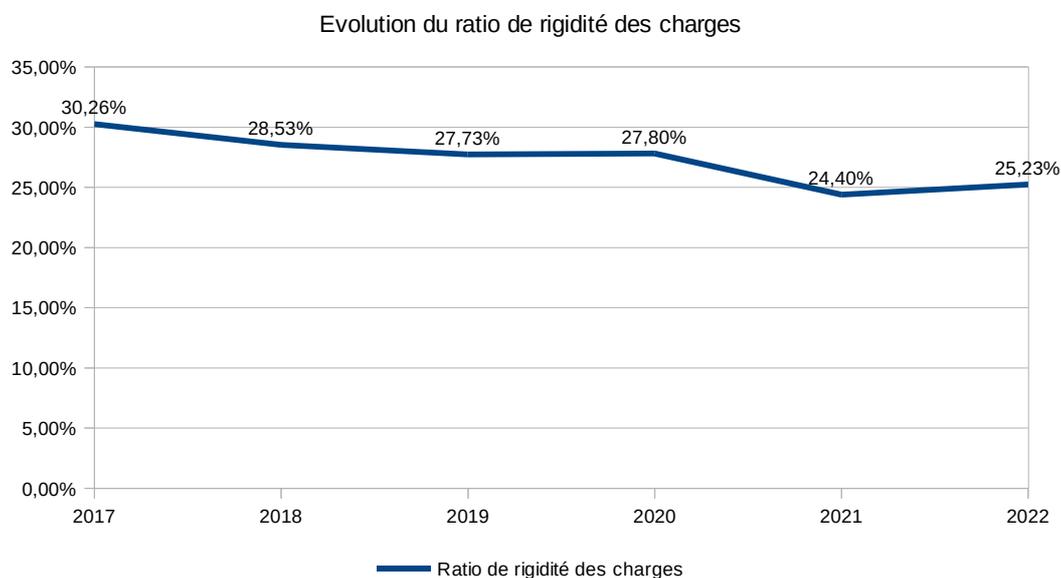
8.1 LE COEFFICIENT D'AUTOFINANCEMENT COURANT

Evolution du coefficient d'autofinancement courant



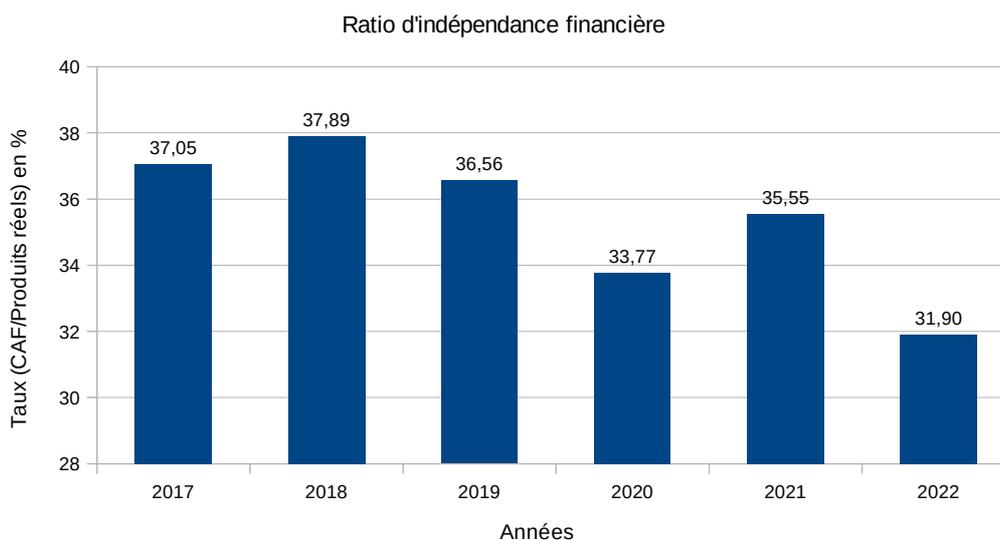
Le coefficient d'autofinancement courant (CAC) permet de mesurer l'aptitude de l'établissement à autofinancer ses investissements, après avoir couvert ses charges et les remboursements de dettes. Un ratio supérieur à 100 % signifie que les recettes de fonctionnement sont insuffisantes pour couvrir les charges de gestion courante ainsi que l'annuité de la dette. Concernant la régie du MIN, ce ratio a augmenté en 2022 puisqu'il est de 93,7 % contre 88,8 % un an auparavant. La marge disponible pour autofinancer les nouveaux équipements est réelle.

8.2 LE RATIO DE RIGIDITÉ DES CHARGES



Le ratio de rigidité des charges structurelles évalue la part des dépenses ayant un caractère incompressible (charges de personnel, contingents, intérêts) dans le total des recettes réelles de fonctionnement de l'établissement. Ce ratio est à un niveau de 25,2 %, loin du seuil d'alerte (55%).

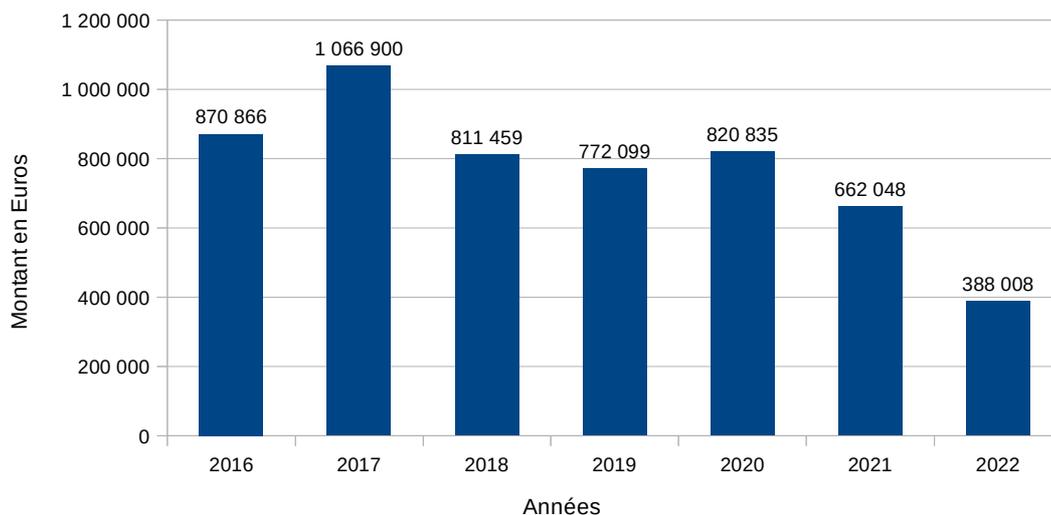
8.3 LE RATIO D'INDÉPENDANCE FINANCIÈRE



Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser la dette. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8 % à 15 % est satisfaisant. Ce ratio est de 31,90 % en 2022, il dépasse largement le seuil des 15 % requis.

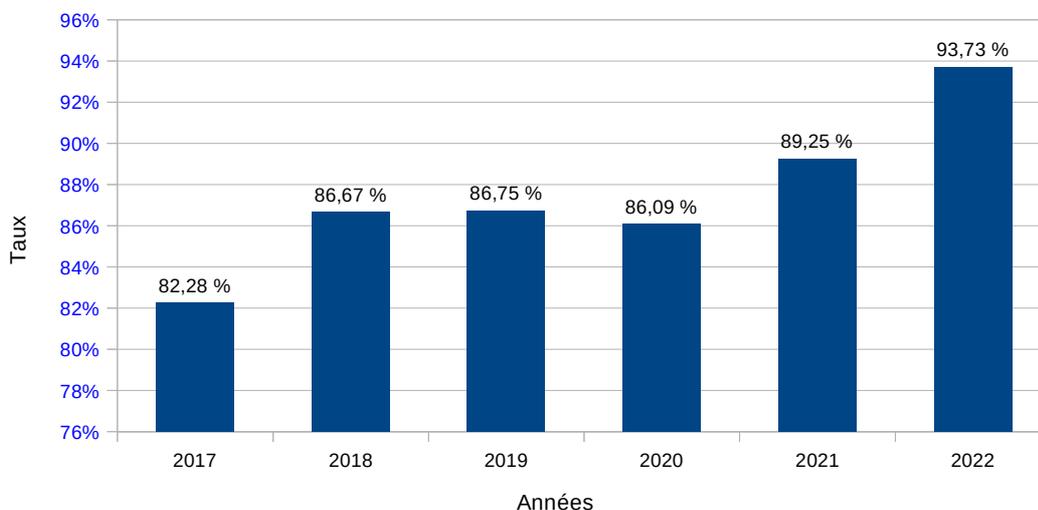
9 LE RECOUVREMENT : SITUATION DES RAR AU 31/12/2022

Evolution des restes à recouvrer en Montant

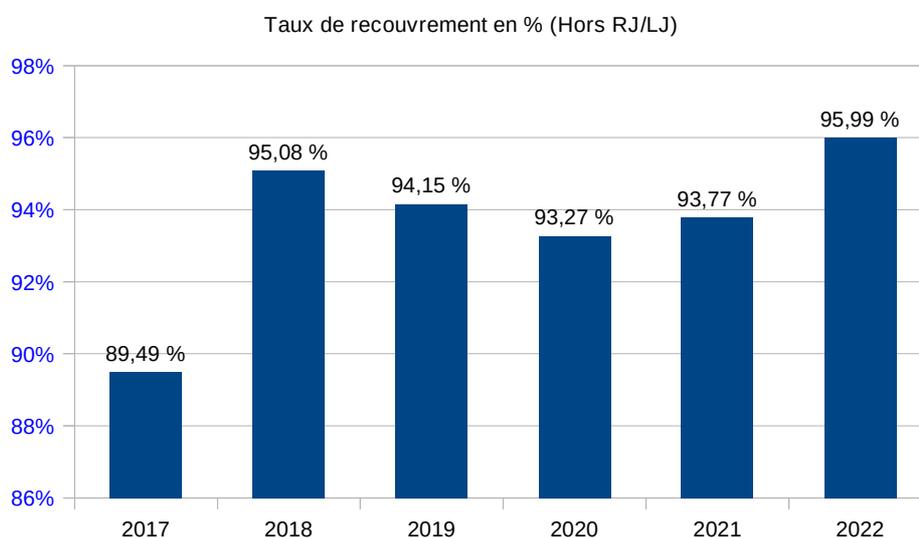


En valeur absolue, le montant des restes à recouvrer a diminué de 274 040 € par rapport à 2021 et s'établit à 338 008 €, un niveau jamais atteint depuis 2016. Un recouvrement ciblé sur les côtes en enjeu et l'admission en non-valeur d'une créance ancienne (clôture pour insuffisance d'actifs) sont à l'origine de cette amélioration.

Taux de recouvrement en % (dette globale)



Le taux de recouvrement s'établit à 93,73% en 2022 contre 89,25% l'année précédente. Il atteint son meilleur niveau depuis l'exercice 2017 grâce à une politique de relance cadencée, régulière et à une proportion plus faible d'entreprises en difficultés par rapport aux années antérieures.



Si on exclut les entreprises en liquidation ou en redressement judiciaire, le taux de recouvrement atteint 95,99 % en 2022, contre 93,77 % en 2021. Le taux est donc très élevé, ce qui signifie que les paiements spontanés sont nombreux et que les relances sont efficaces.